

Consensus de Shanghai sur les villes-santé

Nous – plus de 100 maires venus du monde entier – nous sommes réunis le 21 novembre 2016 à Shanghai (Chine), conscients que la santé et le développement urbain durable sont inextricablement liés, et résolument déterminés à favoriser les progrès sur ces deux plans. Nous reconnaissons également que la santé et le bien-être sont au cœur du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et des objectifs de développement durable qui lui sont liés.



9th Global Conference
on Health Promotion
SHANGHAI 2016



Healthy Cities
MAYORS FORUM
健康城市 市长论坛

L'action des villes en faveur de la santé et du bien être est au cœur du développement durable

Les maires et les responsables locaux ont un rôle déterminant dans la mise en œuvre de tous les ODD. En tant que maires, il nous incombe d'agir localement et collectivement pour faire en sorte que nos villes soient ouvertes à tous, sûres, résilientes, durables et propices à la santé. Nous sommes déterminés à ne laisser personne de côté : la ville appartient à tous ses habitants.

La santé est le produit de la vie quotidienne. Elle est déterminée par les quartiers et les communautés où des personnes de tous âges vivent, s'aiment, travaillent, font leurs études et jouent. Or, la santé pour tous est un objectif inatteignable en l'absence d'un leadership local et d'une pleine participation des citoyens. La bonne santé des citoyens est l'un des indicateurs les plus révélateurs du développement durable au sein d'une ville. C'est pourquoi chaque maire devait placer la santé au cœur de son programme.

Nous reconnaissons qu'il est de notre responsabilité politique de créer les conditions nécessaires pour que les habitants de chaque ville puissent vivre une vie plus saine, sûre et épanouissante. Dans les villes, la planification comme l'élaboration des politiques se font au plus proche des communautés, dont il faut par conséquent prendre en compte le point de vue, les aspirations et les besoins. Nous nous engageons à lever les obstacles à l'autonomisation, en particulier pour les femmes, les enfants et les autres populations potentiellement vulnérables, et à favoriser la pleine réalisation du potentiel humain et des capacités humaines dans les milieux urbains, indépendamment de l'âge.



Nous nous engageons en faveur de la bonne gouvernance sanitaire

Les villes-santé ont servi de tremplin pour l'application des principes de bonne gouvernance sanitaire et pour le renforcement de l'éducation sanitaire – c'est-à-dire pour la promotion de la santé. En tant que maires, nous appuyant sur l'expérience acquise dans le cadre des initiatives sanitaires dirigées par les villes, nous nous engageons à favoriser les choix politiques propices à la santé, dans tous les domaines de la gouvernance urbaine, et à mesurer l'impact sanitaire de toutes nos politiques et activités. Pour atteindre les ODD, des synergies étroites seront nécessaires entre les buts mondiaux et nationaux et nos plans et programmes locaux. Nous sommes convenus de fonder notre action sur cinq principes de gouvernance inspirés du programme des ODD et de son potentiel de transformation.

Nos principes de gouvernance

En tant que maires, nous nous engageons à respecter les cinq principes de gouvernance suivants en ce qui concerne les villes santé :

1. **Intégrer la santé comme une problématique clé dans l'ensemble des politiques** : donner la priorité aux politiques qui engendrent des avantages conjoints pour la santé et le bien être, et notamment aux politiques urbaines dans d'autres domaines, et mobiliser l'ensemble des acteurs concernés dans une planification urbaine fondée sur les partenariats.
2. **Agir sur l'ensemble des déterminants de la santé, qu'ils soient sociaux, économiques ou environnementaux** : mettre en œuvre une planification urbaine et des politiques de développement urbain qui contribuent à réduire la pauvreté et les inégalités, prennent en compte les droits de la personne, renforcent le capital social et l'inclusion sociale et concourent à un usage durable des ressources urbaines.
3. **Promouvoir une forte implication des communautés** : mettre en œuvre des approches intégrées pour la promotion de la santé dans les écoles, sur le lieu de travail et dans les autres contextes ; renforcer l'éducation sanitaire ; et faire fond sur les connaissances de nos populations et les priorités qui les animent, moyennant l'innovation sociale et les technologies interactives.
4. **Réorienter les services sanitaires et sociaux vers plus d'équité** : assurer un accès équitable aux services publics et œuvrer pour la couverture sanitaire universelle.
5. **Évaluer et suivre le bien-être, la charge de morbidité et les déterminants de la santé** : utiliser ces informations pour améliorer les politiques et leur mise en œuvre, en mettant particulièrement l'accent sur les inégalités, et renforcer la transparence et la responsabilisation.



Nous nous engageons en faveur d'un programme d'action pour les villes-santé

Nous reconnaissons que la mise en place de villes-santé appelle une approche complète – jamais cette responsabilité ne saurait incomber à un seul secteur.

Nous reconnaissons également qu'un lien puissant unit les ODD 3 (Permettre à tous de vivre en bonne santé) et 11 (Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables) : le fait de libérer pleinement le potentiel de nos villes afin de promouvoir la santé et le bien-être et de réduire les inégalités sanitaires contribuera à l'atteinte de ces deux objectifs.

Les villes sont en première ligne en matière de développement durable et nous sommes convaincus que les maires ont le pouvoir de faire réellement changer les choses. Nous démontrerons l'ambition nécessaire pour mettre en œuvre le Programme 2030 au niveau local et fixerons des cibles sanitaires dont nous rendrons compte. Nous reconnaissons que chaque citoyen devra contribuer à ces priorités ambitieuses.

Nos 10 domaines d'action prioritaires pour les villes-santé

En tant que maires, nous nous engageons dans 10 domaines d'action prioritaires que nous intégrerons pleinement à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous allons :

1. nous atteler à répondre aux **besoins de base des habitants (éducation, logement, emploi et sécurité)** et pour édifier des systèmes de sécurité sociale plus équitables et plus durables ;
2. prendre des mesures tendant à **éliminer la pollution de l'air, de l'eau et des sols dans nos villes et à combattre les changements climatiques** au niveau local, en veillant au respect de l'environnement par nos industries et nos villes, à la pureté de l'air et à une énergie propre ;
3. **investir dans nos enfants** en intervenant en priorité dans le développement du jeune enfant et en veillant à ce qu'aucun enfant ne soit laissé de côté dans les politiques et programmes urbains en matière de santé, d'éducation et de services sociaux ;
4. **rendre nos environnements sûrs pour les femmes et les filles**, notamment en les protégeant du harcèlement et de la violence sexiste ;
5. améliorer **la santé et la qualité de vie des citoyens pauvres, des habitants de bidonvilles et d'implantations sauvages, des migrants et des réfugiés** et garantir leur accès à un logement et à des soins abordables ;
6. **combattre de multiples formes de discrimination**, contre les personnes handicapées, notamment les personnes vivant avec le VIH/sida, les personnes âgées, etc. ;
7. protéger nos villes des maladies infectieuses en nous appuyant sur la vaccination, l'eau propre, l'assainissement, la gestion des déchets et la lutte antivectorielle ;
8. **structurer nos villes de manière à favoriser la mobilité urbaine durable**, la marche et l'activité physique, en créant des quartiers attractifs et respectueux de l'environnement et des infrastructures pour le transport actif, en adoptant une législation forte sur la sécurité routière et en veillant à l'accessibilité des installations de loisirs ;
9. mettre en œuvre des **politiques sur la durabilité et la salubrité des aliments** qui améliorent l'accès à des aliments sains et économiquement abordables et à une eau sans risque pour la santé ; réduisent les apports en sucre et en sel, et réduisent l'usage nocif de l'alcool, notamment par la réglementation, les prix, l'éducation et la fiscalité ;
10. **agir pour des environnements sans tabac**, en adoptant des lois contre l'usage du tabac dans les lieux publics intérieurs et dans les transports publics, et en interdisant dans nos villes toutes les formes de publicité en faveur du tabac, de promotion et de parrainage.

Nous exprimons notre ferme détermination à faire des choix politiques audacieux pour la santé

De nombreuses villes contribuent déjà aux ODD dans les réseaux urbains en engageant une action politique déterminée en faveur d'un nouveau programme urbain. Nous contribuerons à ce mouvement par l'intermédiaire de notre réseau de villes-santé.

Nous appelons tous les maires et responsables urbains, que leurs villes soient petites ou grandes, riches ou pauvres, à rejoindre ce mouvement.

Nous nous engageons solennellement à partager nos données d'expérience et bonnes pratiques, dans l'objectif de rapprocher nos plans et nos programmes locaux des objectifs mondiaux et nationaux, et, ce faisant, à faire que nos villes soient le plus propices possible à la santé.

Nous nous engageons à nous réunir régulièrement pour démontrer notre engagement politique en faveur de la mise en œuvre de ce programme ambitieux. Nous demandons à l'Organisation mondiale de la Santé de nous soutenir dans cet effort et de renforcer son réseau de villes-santé dans toutes les Régions.